

Bulletin 2013

Informations concernant les principales activités de l'association

Madame, Monsieur, Chers membres de l'association,
L'Association des paroisses du canton de Berne a connu une année 2013 fort mouvementée, des semaines et des mois que nous allons passer en revue dans la présente publication.

1. Bienvenue à nos nouveaux membres!

C'est un grand plaisir pour nous de compter 26 paroisses supplémentaires dans nos rangs (au moment de la clôture du présent bulletin). Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux membres et espérons qu'ils se sentiront bien parmi nous. Par leur adhésion, ils renforcent l'association et participent activement à concevoir l'avenir des paroisses bernoises. Un grand merci pour votre affiliation ! Voici ces paroisses, dans l'ordre de leur adhésion :

- Röm.-kath. Kirchgemeinde Münsingen
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Jegenstorf – Urtenen
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Trub
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Kerzers bern/freiburgisch
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Wimmis
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Rüderswil
- Evang.-ref. Kirchgemeinde, Erlach - Tschugg
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Bätterkinden
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Bolligen
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Seeberg
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Roggwil
- Paroisse réf. évang. de Sonvilier
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Grafenried
- Röm.-kath. Kirchgemeinde St. Martin Worb
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Linden
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Trubschachen
- Paroisse réf. évang. de Reconvilier
- Paroisse réf. évang. Tramelan
- Paroisse réf. évang. de Court
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Habkern
- Röm.-kath. Kirchgemeinde Seeland – Lyss
- Paroisse réf. évang. de Diesse
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Walkringen
- Syndicat des paroisses du Par8
- Evang.-ref. Kirchgemeinde Sutz-Lattrigen

(Aujourd'hui, ce sont donc 213 sur les 248 paroisses qui sont affiliées à notre association)

2. Projets et activités actuels

Examen des offres et des structures (EOS) du canton (salaires du pastorat)

Au cours des vingt dernières années, le canton de Berne a mis en œuvre 14 plans d'économie au total, dont la somme se monte à plus d'un milliard de francs. Un nouveau déficit structurel de l'ordre de 400 à 450 millions de francs s'annonce pour 2014. Le gouvernement l'explique « *notamment par la situation économique difficile, les baisses d'impôts, notamment celui sur les véhicules routiers, la diminution des bénéfices distribués par la Banque nationale, des charges supplémentaires dans les domaines de la santé et des assurances sociales - sur lesquelles le canton n'a guère de prise - et des transferts de charges de la Confédération aux cantons* ».

Face à ce constat, le Conseil-exécutif a ordonné une analyse de la situation financière du canton ainsi que de toutes ses tâches et prestations, tout comme une comparaison avec les autres cantons. Ce tour d'horizon a révélé que le canton de Berne se situe dans la moyenne suisse pour ce qui est de l'offre, mais que ses recettes sont inférieures d'environ 25 % à celles des autres cantons. Berne s'est par conséquent vu dans l'obligation de prendre des mesures d'économie, adoptant un plan totalisant quelque 450 millions de francs.

Le budget de l'Eglise, qui se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale en raison de circonstances particulières, a été épargné par les mesures d'économie du gouvernement. Ce dernier a toutefois prié la Direction de l'Eglise de lui soumettre un rapport détaillé sur la relation entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne et sur les prestations importantes qu'elle fournit pour la société. Ce rapport, attendu vers la fin de 2014, constituera la base d'un vaste débat global.

Suite à cela, le groupe Vert'libéraux / PDC a déposé deux motions exigeant une réduction de l'attribution de postes pastoraux (suppression d'environ 40 postes) et une suppression successive du budget cantonal consacré aux salaires du pastorat. L'Association des paroisses est intervenue immédiatement pour lutter contre ces motions. Elle a d'abord publié un communiqué de presse, puis elle a envoyé une lettre à tous les membres du Parlement cantonal. Elle y a exposé toutes les conséquences qu'aurait une telle mesure. Toutes les paroisses ont reçu une copie. Les trois Eglises nationales ont en outre rédigé une lettre à l'intention des représentants du peuple, mettant en doute la validité des comparaisons intercantionales, soulignant l'importance du travail ecclésiastique et rappelant les droits de l'Eglise bernoise nés de la cession de ses biens au canton. Par ailleurs, l'Eglise nationale réformée évangélique a fait mettre à jour l'expertise rédigée en 1993 par Ueli Friederich concernant les obligations découlant de la cession des biens de l'Eglise en 1804 en contrepartie de la prise en charge des salaires pastoraux. La conclusion est que le droit des paroisses aux prestations de l'Etat persiste, résultat qu'elle a porté à la connaissance des groupes parlementaires.

Finalement, la Commission des finances du Grand Conseil (CFIN) a formulé des contre-propositions au plan d'économie du gouvernement, et a demandé pour 2014 une économie immédiate de 2 millions de francs sur le budget « prestations pastorales dans les paroisses », puis de 1 million supplémentaire pour chacune des trois années suivantes, soit au total 5 millions de francs. Dans une déclaration de planification additionnelle, la CFIN a en outre demandé la réduction successive des prestations étatiques jusqu'à atteindre le niveau national.

Au cours des débats, le directeur des affaires ecclésiastiques et membre du Conseil-exécutif, Christoph Neuhaus, a défendu par une intervention aussi brillante qu'engagée la participation étatique aux prestations pastorales. Ce faisant, les groupes PEV et Verts l'ont soutenu au mieux de leur force.

Seule la réduction progressive du budget pour l'aligner sur la moyenne suisse a été atténuée par une déclaration de planification des partis bourgeois (UDC/BPS/PRD/UDF). Par ailleurs, le rapport susmentionné révélera « où le voyage peut mener » !

Les deux motions de Mme Schöni-Affolter ont frappé par leur contenu anti-ecclésiastique et n'ont été soutenues que par le groupe Vert'libéraux / PDC ; elles ont été balayées par une vaste majorité. La plupart des intervenant-e-s ont témoigné un respect bienveillant au travail de l'Eglise.

Même si les décisions du Grand Conseil sont extrêmement douloureuses, il faut admettre que le Parlement s'est efforcé de répartir équitablement les mesures de rigueur entre les différents domaines de l'action étatique.

Il s'agira maintenant d'aborder avec soin et sérénité le processus annoncé de réduction des postes et le débat sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat. A noter que les conclusions hâtives sont tout au plus préjudiciables.

Soyez assurés que l'Association des paroisses défendra les intérêts de ses membres de manière à la fois critique et constructive.

A cet endroit, nous tenons à remercier vivement toutes les paroisses qui sont intervenues auprès de leurs parlementaires pour leur exposer nos préoccupations. Nous exprimons également notre gratitude aux Eglises nationales et à la Direction des affaires ecclésiastiques pour le travail très constructif que nous avons pu accomplir ensemble.

Etat du projet MCH2

L'Association des paroisses du canton de Berne est représentée à l'organe fiscal MCH2 par Walter Riedweg (trésorier ADP) et Christian Meier (paroisse Belp-Belpberg-Toffen, responsable du secteur Finances) ; cet organe est placé sous la direction de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Il a tenu deux séances en 2013 (22 mai et 6 novembre). Cet échange d'informations est très précieux.

Les paroisses sont associées au projet Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), appelé à remplacer l'actuel MCH, qui avait été introduit au début des années 1980. Le MCH2 rapproche la présentation des comptes de celles qui est pratiquée par l'économie privée. Les quatre paroisses ci-après ont commencé à travailler avec le MCH2 au début de 2013 à titre de pilote :

- Evangelisch-Reformierte Gesamtkirchgemeinde Thun
- Evangelisch-Reformierte Kirchgemeinde Belp-Belpberg-Toffen
- Römisch-Katholische Gesamtkirchgemeinde Bern und Umgebung
- Römisch-Katholische Kirchgemeinde Langenthal

Ce pilote a pour objectif de préparer la mise en œuvre du MCH2 pour les autres paroisses, de vérifier l'application pratique de la nouvelle base légale, d'apporter des réponses aux questions qui se posent et l'élaborer des instructions de soutien. En 2013, cinq ateliers d'une demi-journée ont eu lieu. Les quatre paroisses forment un groupe de travail commun. Pour elles, le plus grand défi jusqu'ici a été de s'y retrouver dans le plan comptable défini par l'ADP. Ces complications sont certainement liées au fait que les deux plus grandes paroisses du canton figurent parmi les participants, mais aussi au fait que le cadre fixé n'est pas approprié. Une alternative est en cours d'élaboration, qui prévoit davantage de fonctions qui restent ouvertes. Les paroisses ont en outre prévu une structure qui ne doit pas forcément être reflétée dans le plan comptable. Les expériences faites jusqu'ici montrent que la mise en œuvre du MCH2 requiert la mise à disposition des ressources nécessaires, notamment en personnel et en outils informatiques.

Circulaires d'information

Les deux circulaires « Certificats de salaire » et « Indemnités et frais » ont été mises à jour. Une nouvelle circulaire « Valeur des logements de service » a été publiée. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site www.kirchgemeinerverband-bern.ch, sous « Formulaires et règlements ».

Prise de position

La Fédération des Eglises protestantes de la Suisse (FEPS) souhaite se doter d'une constitution et a mis un projet en consultation à la fin de novembre 2013. Ce texte doit remplacer les actuels statuts et constituer une base contraignante pour l'Eglise protestante de la Suisse. La nouvelle organisation prévoit une structure double. D'abord l'Eglise protestante de la Suisse pour les questions ecclésiastiques internes ; ensuite, une association pour le financement. L'Eglise doit être dotée de trois organes de direction : Synode, Conseil et Directoire. Etant donné que la nouvelle constitution aurait des répercussions sur les paroisses – notamment sur la conception de l'Eglise – le Comité de l'Association des paroisses a décidé, d'entente avec le Conseil synodal de l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne, de prendre position. Le Comité est d'avis que la constitution nécessite une légitimation démocratique et veut par conséquent que les paroisses soient associées à un tel développement dans le cadre d'une procédure démocratique. Vu que l'Eglise cantonale bernoise est un pilier important de la FEPS et qu'elle est financée par les taxes de ses paroisses, le Comité a demandé, dans sa prise de position, certaines précisions et clarifications concernant les dispositions prévues qui ont des répercussions financières.

Collaboration à des projets de l'Eglise nationale réformée évangélique

Deux groupes de travail auxquels participe l'Association des paroisses sont actifs au sein de l'Eglise nationale réformée. L'un d'entre eux est en train de réviser les *descriptifs des postes pastoraux*. Le second se penche sur le thème *Conflits dans les paroisses*, prévention et gestion.

Dans les deux cas, le Comité est représenté par Heidi Haas et Reichard Volz.

Association « reformiert.Bern|Jura|Solothurn »

L'Association des paroisses a été admise au sein du « Verein reformiert. Bern|Jura|Solothurn » (anciennement association « saemann ») le 21 août 2013. Cette dernière est financée par les paroisses et publie le journal « reformiert. ». D'où l'importance de cette relation pour l'ADP.

3. Perspectives

PolitForum à Thoune les 7 et 8 mars 2014

Depuis quelques années, un forum politique a lieu au centre de la culture et des congrès à Thoune, manifestation à laquelle sont invités des femmes et des hommes politiques ainsi que des membres des autorités. Différents sujets intéressants pour les autorités communales sont abordés dans le cadre d'exposés et de débats. Jusqu'ici, les invitations ont été envoyées exclusivement aux conseillers communaux et aux conseillers de la bourgeoisie. Notre comité s'est rendu compte que cette plateforme de formation continue pourrait également être intéressante pour les conseillers de paroisse. Il est intervenu auprès des responsables et a obtenu que les conseillers de paroisse soient désormais invités eux aussi. Pour ces derniers, en leur qualité de membres des autorités, il peut être utile également d'être au courant des questions relevant droit communal et de nouer des contacts à ce niveau.

Séminaire spécialisé BEA, mercredi 30 avril 2014 « A la fois égaux et différents »

Ce séminaire spécialisé aura pour thèmes:

L'Eglise dans le village et ailleurs - Le courage de la lacune - Le courage de la collaboration par-delà les frontières paroissiales.

Cette manifestation aura lieu à nouveau au centre des congrès de la BEA à Berne.

L'annonce sera envoyée directement à tous les membres de l'Association des paroisses, avec un bulletin d'inscription.

Assemblée générale 2014

Nous attirons votre attention sur notre prochaine assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le samedi 10 mai 2014 au centre œcuménique de Kehrsatz. Après la partie statutaire, Ueli Friederich, dr en droit, nous fera l'honneur de présenter un exposé. Il est l'auteur de l'expertise concernant l'obligation du canton de Berne de financer les salaires du pastoral. Bien que le sujet exact de l'exposé ne soit pas encore fixé définitivement, il est certain qu'il abordera des questions telles que l'actuelle valeur des biens ecclésiastiques cédés à l'époque au canton et surtout l'obligation qui en découle pour l'Etat en rapport avec les salaires des pasteurs-e-s.

Au vu des débats menés au sujet des mesures d'économie du canton de Berne, ce sujet est de la plus grande actualité. Le comité de l'ADP estime qu'il est important que les paroisses soient informées par un spécialiste en la matière.

4. Le mot de la fin

Enfin, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous les membres des conseils de paroisse, spécialement aux présidentes et présidents, pour leur immense travail et leur engagement en faveur de leurs paroisses. Nous savons qu'ils consacrent beaucoup de leur temps libre à cette tâche importante.

Nous les remercions également pour la confiance qu'ils témoignent à notre association.

Nous leur souhaitons, à eux-mêmes, à leurs familles et à leurs paroisses, un très joyeux Noël et une excellente nouvelle année. Que Dieu les bénisse.

Thoune, en décembre 2013

Fridolin Marti, président de l'Association des paroisses